

DEPARTEMENT
MAINE ET LOIRE
 ARRONDISSEMENT
SAUMUR
 CANTON
SAUMUR NORD
 COMMUNE
LES ROSIERS SUR LOIRE

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS ET QUESTIONS
 DIVERSES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/09/2011

CONVOCATION DU CONSEIL FAITE LE 01/09/2011

COMPTE RENDU AFFICHE LE 07/09/2011

L'an deux mil onze, le 5 septembre à 19 h 30 mns, le conseil municipal de la commune de Les Rosiers-sur-Loire était réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Denis SAULEAU, maire.

NOM	Prénom	Qualité	Présent, absent, excusé, pouvoir
SAULEAU	Denis	Maire	Présent
QUEYROI	Daniel	Adjoint	Présent
BERTHELOT	Alain	Adjoint	Excusé, pouvoir à JL Despeignes
DESPEIGNES	Jean-Luc	Adjoint	Présent
AMAR-AUDUSSEAU	Magali	Adjoint	Présent
VIDGRIN	Jacqueline	Conseiller	Présent
PLAT	Philippe	Conseiller délégué	Présent
VARLET	Gisèle	Conseiller	Excusé, pouvoir à B Hye
HYE	Bernard	Conseiller	Présent
MARTIN	Pascal	Conseiller	Absent
LEDRU	Gil	Conseiller délégué	Présent
DISSOUSSOU-BOUKA	Brice	Conseiller délégué	Présent
BONDU	Michel	Conseiller	Présent
LEROY	Olivier	Conseiller	Présent
NEAU	Jean-Jacques	Conseiller	Présent
RIVIERE	Dominique	Conseiller	Présent

A l'issue d'un scrutin, M Olivier LEROY a été désigné à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du dernier conseil est approuvé sans observation.

Délibération 1 : Occupation de la salle des sports :

En exercice : 16

Présents :

Votants :

La salle des sports a depuis sa création l'objet d'accueillir les écoles et les associations sportives Rosiéroides. Un artiste suédoise souhaiterait pouvoir utiliser la salle pour son entraînement et dispenser des cours autour d'activités de type cirque (cordes, trapèzes...)
Le club de basket de Longué est susceptible de solliciter un créneau pour un entraînement hebdomadaire du fait d'une sur-utilisation de sa salle

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Autorise l'usage de la salle des sports par des associations hors commune et par des activités privées en lien avec l'objet de la salle

-Dit que cet usage ne pourra être consenti que dans le cadre d'une convention d'occupation précaire révoquable à tout moment afin de laisser la priorité aux usages scolaires et associatifs rosiérois

-Fixe pour ces usages un tarif de 40 € le mois de redevance d'occupation

Délibération 2 : Desserte prévisionnelle de la commune en gaz :

En exercice : 16

Présents :

Votants :

Vu le plan de desserte de la commune en gaz et le positionnement souhaitée du périmètre de stockage gaz

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Adopte la convention d'occupation du domaine public ci jointe autorisant l'implantation d'une zone de stockage de 4 réservoirs avec clôture autour de ce stockage pour un périmètre de 145,2 m² : 13,2 m * 11 m sur la parcelle BC 596 comme figurant sur le plan ci joint

-Autorise M le maire à intervenir à la signature de la convention et autorise Antargaz à intervenir au dépôt d'une DP sur la parcelle communale BC 596

Délibération 3 : Achat parcelle consorts Colin – La queue de l'île :

En exercice : 16

Présents :

Votants :

Afin d'éviter un déplacement de fossé à charge communale, l'acquisition suivante est proposée :

Parcelle YR 264 : 1068 m² à 3500 € l'hectare à acquérir auprès des consorts Colin

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés au scrutin public

-Donne son accord à l'acquisition ci-dessus, autorise le maire à intervenir à sa signature et charge maître Saulnier de la réaction des pièces afférentes à la transaction

Délibération 4 : SCOT des vallées d'Anjou :

En exercice : 16

Présents :

Votants :

Dans sa phase d'élaboration le SCOT du pays des vallées d'Anjou en est au stade de consultation des personnes publiques.

Le SCOT (chaque SCOT) comprend un document normatif : Document d'Orientations Générales qui fixe des recommandations mais également des prescriptions qui s'imposent aux documents d'urbanisme communaux lesquels doivent être mis en compatibilité.

La communauté de commune a manifesté le vœu que le territoire communautaire soit rattaché au SCOT du Saumurois en cours de révision.

Pour autant et dans l'attente de ce rattachement éventuel à une date non finalisée le SCOT de référence est celui du pays des vallées d'Anjou

Le projet du dit SCOT

-Fait bien ressortir d'avoir un site ferroviaire doté d'un espace multimodal

-Intègre dans le cadre des déplacements doux, la nécessité de penser à la création d'une liaison passerelle entre Gennes et Les Rosiers sur Loire

-Dans l'esprit général de densification de l'urbanisation afin de préserver les espaces naturels, le scot intègre des prescriptions en terme de construction de logements : au moins 5 % de logements sociaux, analyser les possibilités de densification avant d'ouvrir de nouvelles zones urbanisables, implanter au moins 17 logements par hectare de terrain d'assiette d'une opération, intégrer 10 % de logement collectif et 20 % de logements en opérations groupées dans les nouvelles zones de construction en limitant les logements « habitat individuel » à 70 %, limiter les changements de destination en zone agricole (interdiction de changement de destination à moins de 100 m des exploitations, pas plus de 2 logements par opérations)

Sur ce dernier point même si le fait d'être en zone PPRI est pris en compte dans le SCOT avec la notion d'acceptation d'exceptions : celles-ci ne sont pas définies. Or des projets communaux peuvent être pris entre le marteau et l'enclume entre les contraintes SCOT et les contraintes PPRI : moins de terrain pour plus de construction (SCOT), emprise au sol maxi (PPRI)

Le conseil municipal,

-Après en avoir délibéré

-S'il reconnaît l'utilité et le travail approfondi et de qualité dans la production du projet de SCOT du pays des vallées d'Anjou

-Souhaite que toutes les prescriptions proposées pour les constructions de logements ne soient pas applicables pour les communes dont les zones constructibles à vocation d'habitat sont couvertes à plus de 50 % par un PPRI

Questions diverses :

Rentrée scolaire : avec 220 élèves contre 226 attendus, 9 classes sont maintenues. Il peut être difficile de les maintenir à la prochaine rentrée du fait des départs et des rentrées annoncées.

Gare SNCF : de nouveaux arrêts : 5 par jour seront mis en place en décembre. M Bondu relatera cela dans le bulletin. L'étude du PNR définira les aménagements à réaliser.

Pour l'aménagement de l'île Ollivier, l'atelier des aménités travaillera avec le concours de 2 autres professionnels. Une mise au point du contrat sera faite courant septembre.

Carrefour des 4 chemins – route de Beaufort en Vallée : le conseil général a décidé de réaliser des travaux de mise en sécurité du carrefour à hauteur de 60 000 €. Les propriétaires fonciers ont donné leur accord pour céder les bandes de terrain nécessaires à l'aménagement.

M le maire informe le conseil de la visite de Mme Saramito conseillère Régionale et de M Monnier vice président du conseil général en charge du tourisme qui se sont dit très satisfaits de la mise en œuvre du programme de mise en tourisme, mise en œuvre touristique, culturelle et paysagère qui va dans le sens des objectifs du Département et de la Région.

Il précise que le SITVAL sera dissous au 1^{er} trimestre 2012.

M Le maire invite les conseillers qui le souhaitent à venir rencontrer M Béchu, président du conseil général, le lundi 12/09 à 14 h en mairie pour une discussion informelle.

M Despeignes, en l'absence de M Berthelot rappelle que les élus qui souhaitent visiter ATM le 20/09/2011 doivent contacter au plus vite M Berthelot.

Jacqueline Vidgrin s'étonne d'un aménagement clôture bois sur la levée face à l'ancien terrain de camping ainsi que de la présence d'un panneau publicitaire de grande dimension multicolore. Elle s'étonne de la persistance de ces éléments.

M Plat concède qu'il n'est pas très satisfait visuellement de la clôture qui a été posée.

M Sauleau indique qu'il y en a beaucoup d'autre et qu'intervenir auprès de personnes qui ont réalisées des implantations ou des aménagements illégaux n'est pas chose facile.

Marie Pierre Martin, président de l'entente inter-départementale et en charge de la création du SAGE présente avec le concours de David Morel, animateur de la commission locale de l'eau l'état d'avancement dans l'élaboration SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) : La démarche basée sur un recensement des données du bassin versant de l'Authion vise à définir des règles de gestion de l'eau qui s'imposeront aux acteurs locaux à travers leur document d'urbanisme. Un

esprit de concertation est présent dans chaque phase d'élaboration de ce SAGE sans oublier l'objectif de préservation de la ressource en eau et de la qualité de l'eau.

Mme Magali AMAR fait part au conseil de son souhait d'arrêter ses fonctions d'adjointe aux affaires sociales du fait d'objectifs professionnels et personnels qu'elle se doit maintenant de mener. Elle dit avoir beaucoup appris et aimé partager avec l'équipe municipale les actions qu'elle a pu mettre en œuvre avec le soutien de la municipalité. Bien que la chose lui apparaisse difficile, elle réfléchit au fait de conserver son poste de conseillère municipale.

Séance levée à 22 h 00.